

nistrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Jacques Privé;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25016

Gouvernement du Québec

Décret 153-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur André Magny comme sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur André Magny, secrétaire général associé aux Affaires autochtones au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, chargé du Secrétariat aux affaires autochtones, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur André Magny;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25017

Gouvernement du Québec

Décret 154-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Philippe Vaillancourt comme sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, chargé du Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur Philippe Vaillancourt, secrétaire général associé au Développement des régions au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, chargé du Secrétariat au développement des régions, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Philippe Vaillancourt;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25018

Gouvernement du Québec

Décret 155-96, 31 janvier 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Byrne Amyot comme sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à l'action communautaire autonome

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du Premier ministre:

QUE monsieur Byrne Amyot, secrétaire adjoint à l'Action communautaire autonome au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité du revenu, chargé du Secrétariat à l'action communautaire autonome, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 29 janvier 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Byrne Amyot;

QUE le présent décret ait effet depuis le 29 janvier 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25019